

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
10-2025**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 9
- ayant donné procuration : 1
- absents excusés : 1
- absents : 0

Date de convocation :

27 mars 2025

Date d'affichage :

27 mars 2025

Objet de la délibération

**Subventions aux
associations**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 039-213905615-20250403-10_2025_SUBV-DE

S²LOW

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON

Procuration donnée :

- d'Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les demandes de subvention des associations ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De budgétiser la somme de 2 000 € aux associations, et d'affecter cette somme comme suit :

- 250 € à l'amicale des donneurs de sang de Moirans-en-Montagne
- 900 € pour les projets du Regroupement Pédagogique Intercommunal dont le séjour à Bellecin
- 150 € à l'association Onno Archéo
- 400 € pour les associations participantes à la randonnée gourmande
- 300 € pour diverses demandes d'associations participant à l'animation locale

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 03/04/2025

Le secrétaire de séance
Gilles VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

